



Municipalité Paroisse Notre-Dame-du-Bon-Conseil

1428, route 122, Notre-Dame-du-Bon-Conseil, Québec J0C 1A0

Téléphone : (819) 336-5374 Télécopie : (819) 336-2389

PROVINCE DE QUÉBEC
MRC DRUMMOND
MUNICIPALITÉ DE NOTRE-DAME-DU-BON-CONSEIL

AVIS PUBLIC DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE

BÂTIMENT ACCESSOIRE SITUÉ SUR LE LOT 4 647 179
DU CADASTRE DU QUÉBEC, SOIT AU 1567, ROUTE 122

AVIS PUBLIC est donné que le Conseil municipal doit, lors de la séance ordinaire du 9 mai 2022, qui se tiendra à compter de 19 h 30 à la salle municipale du 1428, route 122 à Notre-Dame-du-Bon-Conseil et suite à une recommandation du comité consultatif d'urbanisme, statuer sur une demande de dérogation mineure relativement au bâtiment ci-haut mentionné.

Cette demande de dérogation mineure a pour effet :

De permettre une superficie de 73% du bâtiment principal pour un bâtiment accessoire dont la norme maximale est de 50%.

Au cours de cette séance, les membres du Conseil municipal entendront les personnes et organismes qui désirent s'exprimer sur le sujet.

Donné à Notre-Dame-du-Bon-Conseil, ce 19^e jour du mois d'avril 2022.

Valérie Aubin, dma
Directrice générale / greffière-trésorière

CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je, Valérie Aubin, directrice générale / secrétaire-trésorière, exerçant au 1428, route 122 à Notre-Dame-du-Bon-Conseil, certifie sous mon serment d'office que j'ai publié l'avis public concernant LA DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE POUR LE 1567 ROUTE 122 aux endroits prévus à cette fin le 19 avril 2022 entre 10 h et 14 h conformément à la Loi et en faisant paraître une copie dans le *Journal l'Express*.

EN FOI DE QUOI je donne ce certificat de publication ce 19^e jour d'avril 2022,

Valérie Aubin, dma
Directrice générale / greffière-trésorière